

COVID-19

PLAN DE MESURES PRISES POUR EVITER ET LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Face à l'épidémie du virus COVID-19, nous sommes amenés à prendre, conjointement avec nos Clients toute une série de mesures préventives afin de limiter les risques de propagation de ce virus. Ce sont notamment des mesures de distanciation sociales afin de limiter au maximum les contacts.

Le but de ces mesures : prévenir la propagation du virus COVID-19 sur nos lieux de travail et protéger nos Collaborateurs et Clients.

1°) Mesures au sein des ateliers de production :

- Espacer les postes de travail lorsque cela est possible, afin d'assurer une distance minimum entre collaborateurs.
- Garder une distance minimale entre les collaborateurs notamment lorsqu'ils sont amenés à communiquer entre eux (1 à 2 mètres).
- Eviter les changements de poste de travail en cours de journée (1 personne occupe le même poste sur l'ensemble de sa journée de travail).
- Respect strict des consignes d'hygiène élémentaires : lavage des mains très régulier, utilisation de mouchoirs à usage unique (et lavage des mains immédiatement après).

2°) Mesures lors des moments de pause :

- Echelonner les pauses pour que tous les collaborateurs ne soient pas en pause en même temps et effectuer des roulements pour cela.
- Espacer les collaborateurs pendant les temps de pause et utiliser l'espace disponible pour cela (1 chaise occupée sur 2 par exemple).
- Dans la mesure du possible, garder la même place au moment des pauses afin d'éviter la contamination.
- Veiller au strict lavage des mains AVANT et APRES chaque pause (repas, toilettes, cigarette...).

5°) Mesures lors des déplacements vers le lieu de travail :

- Limiter le nombre collaborateurs par véhicule (2 à 3 maximum).
- Encourager l'utilisation des véhicules personnels supplémentaires lorsque le nombre de collaborateurs par véhicule est trop important.
- Les gestes barrières doivent également être strictement appliqués : dès qu'ils quittent le véhicule en question, ils doivent se laver les mains au plus vite (sur le lieu de travail ou lorsqu'ils sont de retour à leur domicile).

4°) Consignes d'ordre général

- Si vous veniez à manquer de savon et/ou solution hydroalcoolique signalez-le immédiatement auprès des Responsables de nos Clients afin qu'ils puissent réapprovisionner ces produits au plus vite.
- Utiliser systématiquement des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal ou de toux, à jeter dans une poubelle fermée après usage.
- Prévenir son Responsable dès l'apparition d'éventuels symptômes : toux, fièvre... Dans ce cas, les collaborateurs concernés doivent rester en isolement à la maison afin d'éviter tout contact rapproché avec d'autres personnes (y compris les membres de la famille). Dans ce cas, prévenir son médecin (par téléphone, sans se déplacer à son cabinet dans un premier temps).
- Les poignées de mains, bises et tous autres contacts sont évidemment interdits.

A retenir :

- Une bonne hygiène respiratoire empêche la propagation du COVID-19.
- Le respect strict des consignes d'hygiène (et en premier lieu le lavage des mains très régulier) est primordial dans la lutte contre la propagation du COVID-19.
- Le lavage des mains avec utilisation de savon reste le moyen le plus efficace pour éviter la transmission du virus pas les mains.

Nous parlons là de mesures de bon sens, de mesures d'hygiène, mais ce sont bien ces mesures et leur respect qui permettra d'éviter et de limiter la propagation de ce virus. Ces règles ne sont pas à prendre à la légère, leur respect est primordial : ainsi nous allons protéger la santé de nos collaborateurs, de nos clients mais aussi celle de nos proches et de nos familles.